

A ce moment-là, si ma mémoire est fidèle, le gouvernement canadien avait proposé une réduction des emblavures, afin d'établir un contingentement qui permettrait un contrôle plus efficace de la production des céréales dans l'Ouest du pays et assurerait aux producteurs de céréales non seulement des prix convenables, mais un revenu proportionnel à la somme de travail qu'ils doivent consacrer à l'exploitation de leur ferme.

Le ministre disait alors, et je cite:

La prospérité future de nos producteurs de céréales de l'Ouest exige une baisse appréciable de notre excédent actuel de blé et le seul moyen d'atteindre ce but est de réduire les emblavages, tout en réduisant notre surplus de blé, nous devons aussi nous assurer que nous n'aurons pas d'excédents d'autres récoltes.

Monsieur l'Orateur, tous ensemble, nous avons considéré que cette politique pouvait être avantageuse, à un moment donné, mais nous avons dû nous rendre compte qu'elle ne l'était, ni pour les producteurs de céréales de l'Ouest, ni pour les producteurs de produits laitiers de l'Est du Canada, ni pour les éleveurs de porcs, les producteurs d'œufs ou les producteurs de volaille. Actuellement, il existe une situation tragique. Je crois que le cabinet fédéral, ainsi que ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'agriculture, sont en mesure de constater qu'il en est ainsi tant dans l'Est du Canada que dans les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario.

Au fait, nombreux sont les éleveurs de porcs qui produisent actuellement de la viande de porc ou des porcelets destinés à l'élevage, à perte, à cause de difficultés de transport, alors que les céréales, dans l'Est, sont vendues à un prix qui dépasse les possibilités de paiement, ce qui a pour effet d'augmenter le coût de production dans l'Est du pays, sans pour autant, par la même occasion, avantager d'une façon normale les producteurs de céréales dans l'Ouest du pays.

Cela revient à dire que, dans l'Est du pays, les cultivateurs ne reçoivent pas la part du revenu national qui devrait normalement leur revenir à cause de leur exploitation, alors que dans l'Ouest du pays, les producteurs de céréales sont également victimes d'une situation qui les désavantage.

Voilà pourquoi nous devons nous donner la main pour éclairer le gouvernement sur cette situation et l'inviter à appliquer la politique dans laquelle il a cru, puisqu'il a fait adopter ces bills par le Parlement canadien en démontrant que le bill C-239 visait à assurer une certaine stabilité de revenu aux producteurs de céréales de l'Ouest.

Or, monsieur l'Orateur, le bill C-244, qui a été présenté au Parlement en 1970, contenait les dispositions qui suivent:

Son Excellence le Gouverneur général a recommandé à la Chambre des communes la présente mesure concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies; pour prévoir le calcul et le taux des paiements de stabilisation et l'autorisation d'effectuer ces paiements aux producteurs réels résidant au Canada; pour ouvrir au Fonds du revenu consolidé le compte de stabilisation pour le grain des Prairies; pour prévoir la rétention d'une contribution à même le produit de toute vente de grain; pour prévoir le remboursement des versements excédentaires de contribution et le paiement du montant du déficit y compris celui de l'intérêt payable par la Commission canadienne du blé relativement au grain et à la période de livraison en commun qui a pris ou prend fin le 31 juillet 1970;...

Or, en vertu des dispositions de ce projet de loi qui a été présenté à la Chambre comme un moyen formidable d'assurer aux producteurs de céréales de l'Ouest une certaine garantie de stabilité, nous avons cru bon, en tant que parlementaires et après avoir reçu les explications appropriées, d'y donner notre assentiment et, aujourd'hui, ce sont les producteurs eux-mêmes qui se plaignent de sa «non-application».

Un autre projet de loi, soit le bill C-239, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies», a été adopté par la Chambre, et je crois que c'est la «non-application» de cette loi qui a incité les producteurs de céréales de l'Ouest à se montrer mécontents de la situation, et avec raison. Au fait, les ministres visés par la motion sont directement responsables de cette situation, et il incombe au Parlement d'étudier sérieusement ce problème, afin d'éclairer le gouvernement sur la situation et qu'une solution avantageuse soit apportée le plus rapidement possible.

Lorsqu'il s'agit de problèmes agricoles concernant les producteurs de céréales de l'Ouest ou les agriculteurs des provinces Maritimes, du Québec ou de l'Ontario, qu'il s'agisse de produits laitiers, de production d'œufs, de viande de volaille ou de porc, on dirait que le gouvernement canadien ne veut pas s'en préoccuper, et c'est déplorable.

• (9.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous avons été récemment témoins d'une situation qui pouvait affecter une certaine partie de la population du Canada. Il s'agit, au fait, de la surtaxe américaine sur les importations en provenance du Canada. Or, le gouvernement a immédiatement consulté ses conseillers juridiques et tous ses experts, afin d'élaborer une politique susceptible de rendre moins pénibles les effets désastreux de cette politique de taxation sur les importations en provenance du Canada.

Je suis d'avis avec le gouvernement que nous devons prendre, en de telles circonstances, des décisions très rapides, et c'est probablement pour cette raison que le gouvernement a présenté à la Chambre le bill que nous avons étudié au cours de la semaine dernière «pour assurer la stabilité de l'emploi au Canada», comme on peut le lire dans le bill.

Je suis bien d'accord sur tout cela, mais, en même temps, il ne faudrait certes pas négliger une autre forme de l'activité économique du Canada, soit l'agriculture, qui touche non seulement les producteurs de céréales eux-mêmes, mais également le commerce organisé, nos coopératives, nos producteurs de bœuf de l'Ouest et de l'Est, de même que tous les autres domaines de production de l'Est du pays. En somme, cette politique peut être désastreuse pour le pays, si l'on néglige d'assurer à toutes les classes sociales la stabilité de leur revenu.

Je crois qu'au cours de ce débat, nous devons prendre nos responsabilités, et j'espère que demain le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour que cette loi soit appliquée, afin que les producteurs des céréales de l'Ouest reçoivent immédiatement leur dû.

Monsieur l'Orateur, nous vivons dans un grand pays dans lequel il y a dix provinces et où il se parle des langues différentes. Dans l'Est du Canada, lorsque le Parle-